

## VIREMENTS

# Systemes de paiement en euro : Paris renforce ses atouts

**Pour conforter sa position** comme centre majeur de règlements en euro, la place de Paris renforce l'intégration de ses systèmes de règlements.

L'AVÈNEMENT DE L'EURO modifie en profondeur les données de la concurrence entre systèmes de paiement européens et, au-delà, entre places financières, dans la mesure où les banques ont le choix entre de multiples systèmes pour régler leurs transactions de gros montant en euro. Face à cet élargissement de l'offre, les critères traditionnels de choix entre systèmes tendent à s'estomper : la capacité d'un système à garantir à ses utilisateurs la disponibilité et la mobilité permanentes de la liquidité en fonction des besoins de leur trésorerie devient un critère essentiel de choix.

Dans ce contexte concurrentiel renouvelé, la place de Paris est bien positionnée et a fait preuve de sa réactivité en transformant le système net SNP (Système net protégé) en un système à règlement continu en monnaie centrale dénommé PNS (Paris Net Settlement), dont le lancement le 19

avril dernier a constitué une nouvelle étape dans l'intégration des services français de règlement espèces et titres.



PIERRE SIMON  
Directeur général  
AFECEI



NICOLAS DE SEZE  
Adjoint au directeur général du crédit  
Banque de France

## UN CONTEXTE CONCURRENTIEL NOUVEAU

Avant l'Union monétaire, une banque française qui devait, par exemple, verser des marks à une banque allemande recourait habituellement au *correspondent banking* : elle adressait à son correspondant en Allemagne une instruction de paiement, par débit de son compte en marks sur les livres de ce dernier, en faveur de la banque bénéficiaire. Dès lors que le mark est devenu de l'euro, elle a désormais le choix entre plusieurs circuits :

- elle peut bien entendu continuer de recourir au *correspondent banking* ;
- mais elle sera sans doute naturellement portée à utiliser de préférence un système de paiement transfrontière en euro : le système Target du SEBC, qui relie les systèmes à règlement brut en temps

réel (les RTGS) des 15 pays de l'Union européenne, ou le système de paiement net Euro 1 de l'Association bancaire pour l'euro ;

- enfin elle peut également utiliser un système de paiement domestique – brut ou net – en euro :

- le système de paiement français (il suffit que la banque allemande participe à celui-ci, comme elle en a la possibilité même si elle ne dispose d'aucune implantation en France),

- ou le système de paiement allemand (il suffit que la banque française y participe),

- ou même le système de paiement d'une autre place (Londres, Amsterdam, Madrid...), si les deux banques concernées y participent.

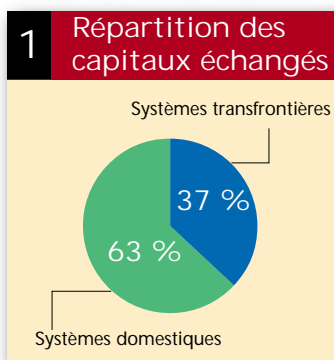
Compte tenu de la multiplicité des circuits de règlement en euro, les banques ont adopté quelques règles simples pour améliorer la prévisibilité des flux de règlement. Il n'en demeure pas moins que l'avènement de l'euro ouvre singulièrement le jeu de la concurrence :

- concurrence entre les systèmes de paiement (transfrontières ou domestiques) et le *correspondent banking* traditionnel ;

- concurrence entre systèmes domestiques et systèmes transfrontières, ces derniers ayant d'emblée pris une part de marché significative (graphique 1) ;

- concurrence des systèmes domestiques entre eux.

Tout en se renforçant, la concu-



rence se déplace : certains critères traditionnels de choix de circuits de règlement tendent en effet à s'estomper au profit de nouveaux critères.

#### LES CRITÈRES TRADITIONNELS DE CHOIX ENTRE SYSTÈMES S'ESTOMPENT

Le SEBC ayant imposé à l'ensemble des systèmes de paiement de l'Union européenne le respect de normes communes, tous les pays de l'Union ont fait converger les caractéristiques de leurs systèmes en matière de condition d'accès, de gestion des risques, de robustesse juridique et technique, de transparence tarifaire et d'heures de fonctionnement. De ce fait, les critères traditionnels de différenciation entre systèmes tendent à s'estomper.

Par ailleurs, l'opposition tend à se réduire entre systèmes nets et bruts. Les systèmes bruts étaient supposés beaucoup plus onéreux que les systèmes nets en raison du coût de la liquidité que requiert le fonctionnement en brut. En réalité, la mise en place, par le SEBC, de ré-

Ceci explique notamment que le démarrage de l'euro se soit accompagné d'une forte progression des échanges réalisés dans les RTGS européens (+50 % en valeur par rapport à la moyenne 1998), contrebalancée par une baisse sensible de ceux effectués dans les systèmes nets (-30 %). Ainsi, sur un total de 1 450 milliards d'euros/jour (moyenne quotidienne des échanges, tous systèmes confondus, au 1<sup>er</sup> trimestre 1999), environ 1 000 milliards sont réglés dans les RTGS et 450 milliards dans les systèmes nets (graphique 2), les transactions de montant unitaire le plus élevé étant assez logiquement effectuées par priorité dans les RTGS (graphique 3).

#### DE NOUVEAUX CRITÈRES DE SÉLECTION

Avec l'introduction de l'euro, la gestion des flux de paiement et des trésoreries bancaires est devenue plus complexe sous l'effet de l'accroissement du nombre de

ment (DVP) pour les transactions sur titres.

Ainsi les trésoriers, qui sont particulièrement sensibles à la maîtrise de leurs coûts, veulent éviter l'apparition de «poches de liquidités» qui seraient momentanément bloquées dans un système sans pouvoir être utilisées pour

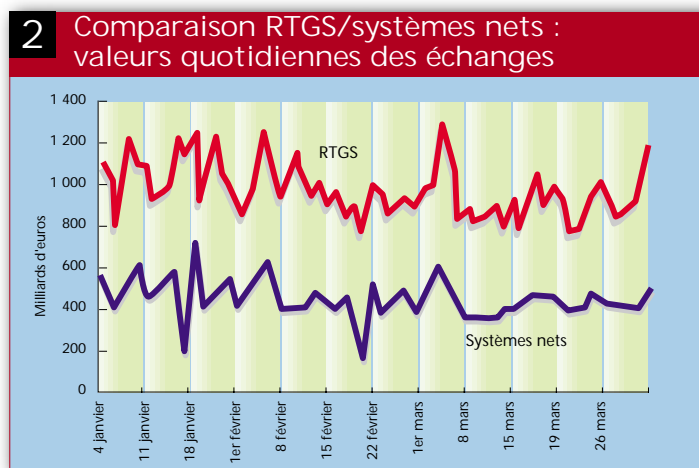
**“ Les systèmes français traitent le quart des 1 450 milliards d'euros échangés quotidiennement dans l'ensemble des systèmes de paiement en euro. ”**

faire face à des besoins apparaissant dans un autre système. On voit ainsi émerger, à la faveur de l'euro, un nouveau critère majeur d'appréciation : la capacité d'un système à garantir à ses utilisateurs la mobilité permanente de la liquidité issue du règlement des échanges vers d'autres systèmes de paiement ou de règlement-livraison de titres.

#### MISE EN PLACE DE PNS

La place de Paris s'est rapidement imposée comme un centre majeur de règlement en euro : avec 360 milliards d'euros/jour en moyenne, les systèmes français traitent le quart des 1 450 milliards échangés quotidiennement dans l'ensemble des systèmes européens de paiement en euro. La France se situe ainsi au premier rang, à égalité avec l'Allemagne.

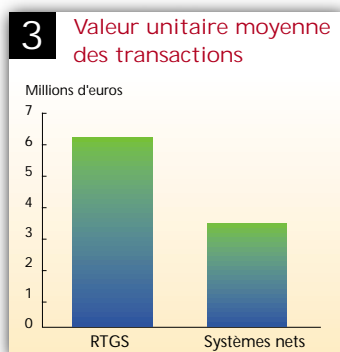
Répondant à la confiance que lui témoigne ainsi la communauté bancaire, la place de Paris a décidé d'améliorer encore l'efficacité et la sécurité de ses systèmes de règlement en transformant son système net (SNP) en un système à règlement continu en monnaie centrale. Le nouveau système, rebaptisé PNS (*Paris Net Settlement*) a été mis en service le 19 avril dernier (décrit dans l'article suivant).



serves obligatoires rémunérées et la possibilité d'obtenir du SEBC des crédits intrajournaliers à taux zéro garantis par un gisement très large d'actifs domestiques et étrangers, favorisent une grande fluidité des échanges dans les RTGS européens.

contreparties potentielles, de la multiplication des circuits de règlement alternatifs fonctionnant selon des règles différentes et du recours accru, suivant les recommandations du SEBC, à la technique de la livraison contre paie-

Sa caractéristique majeure – le fonctionnement en monnaie centrale – est fondée sur un



«pont» ouvert en permanence entre PNS et TBF. Associé à celui qui existe déjà entre TBF et RGV (seul système de règlement-livraison de titres de la zone euro à offrir l'irrévocabilité en temps réel), ce «pont» permet aux participants de faire circuler à tout moment leur liquidité entre PNS, TBF et RGV.

#### UN MEILLEUR SERVICE

Les premiers mois de fonctionnement de l'euro ont montré que les systèmes de paiement français ont la capacité et l'ambition de re-

lever le défi de la concurrence au sein de l'Union européenne. Forte du dynamisme des banques françaises – notamment sur le marché monétaire de l'euro –, la place de Paris s'est ainsi imposée comme un centre majeur du règlement des transactions en euro. Ce succès a été perçu comme un encouragement à améliorer encore le service offert. L'étape supplémentaire qui vient d'être franchie dans l'intégration des systèmes français de règlement offre aux utilisateurs de ces derniers un service sans égal en Europe. ■